

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Syndicat Mixte Interdépartemental
d'Aménagement du Chéran
60 C chemin du Moulin
74150 MARIGNY-SAINT-MARCEL**

L'an Deux Mille Vingt Trois, le 05 décembre à 20 heures
Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yohann TRANCHANT à Cusy

Nombre de délégués titulaires présents : 9

Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un délégué titulaire absent : 3

Nombre de pouvoir : 3

Date d'envoi de la convocation le 21 novembre 2023

Titulaires présents :

Yohann TRANCHANT, Francis VAUJANY

Agnès BARILLIER, Roland DUBOIS, David DUBOSSON, Françoise MUGNIER, Gilles REY

Daniel ROCHAIX, Hervé FERROUD-PLATTET

Titulaires absents :

Alexis BUTTIN, Jean-Pierre LACOMBE, Martine VIBERT

Jean-François BRAISSAND

Patricia MERMOZ

Vincent BOULNOIS, Jean-Pierre FRESSOZ, Max JOLY, Eric DELHOMMEAU

Pouvoirs

Patricia MERMOZ donne pouvoir à Agnès BARILLIER,

Jean-Pierre FRESSOZ donne pouvoir à Daniel ROCHAIX,

Eric DELHOMMEAU donne pouvoir à Hervé FERROUD-PLATTET,

Madame Agnès BARILLIER été élue secrétaire de séance

Réf: D_E_004_23

**Objet : PRET SUR 15 ANS SUR LES INVESTISSEMENTS 2023
A TAUX FIXE ET REMBOURSEMENT CONSTANT EN CAPITAL**

Monsieur le Président expose à l'assemblée que les investissements prévus au budget 2023 requièrent un besoin de financement, car ce projet ne bénéficie pas de financement pour la partie restant à charge, à savoir :

- Travaux de prévention des inondation Piemont du Semnoz (Le Noiret)

Le montant total du besoin de financement pour ces travaux s'élève à 120 000 € et sera couvert par un emprunt afin de limiter l'impact sur la trésorerie.

Le résultat de la consultation pour la réalisation de l'emprunt est le suivant :

Banque	Type	Caractéristique	Taux	Coût du prêt	Frais de dossier	Montant annuel
CREDIT MUTUEL	Fixe	Sur 10 ans Trimestrialités constantes en capital et intérêts	4.30%	28 277.42 €	150 €	14 827,72€
		Sur 10 ans Trimestrialités constantes en capital	4.30%	26 445.00 €	150 €	Dégressif 16 966,5 € à 12 322,5 €
		Sur 15 ans Trimestrialités constantes en capital et intérêts	4.40%	44 560.18 €	150 €	10 970,68 €
		Sur 15 ans Trimestrialités constantes en capital	4.40%	40 260.00 €	150 €	Dégressif 13 148 € à 8 220 €

Le président propose de recourir à un emprunt sur 10 ans avec le Crédit Mutuel, à taux fixe égal à 4,30%, avec des échéances de paiement trimestrialisées constantes en capital.

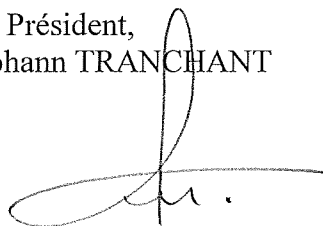
Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

DECIDE

- 1) D'APPROUVER dans le principe les projets financiers qui lui sont présentés ;
- 2) DE CONTRACTER, après lecture de la consultation lancée auprès de divers établissements bancaires, un emprunt auprès
- 3) DE PRENDRE l'engagement durant toute la durée des prêts de créer et de mettre en recouvrement en tant que de besoin les participations des adhérents du Syndicat reposant sur les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances ;
- 4) DE DONNER son accord pour que soit réglé sans mandatement préalable par l'intermédiaire des services du trésor, le montant des échéances des prêts dont les caractéristiques sont indiquées ci-dessus.
- 5) D'AUTORISER Monsieur le Président pour la réalisation des emprunts, à signer les contrats à passer avec l'établissement prêteur et à accepter toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Le Président,
Yohann TRANCHANT

La secrétaire de séance
Agnès BARILLIER



Votants	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0